

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2021**

Date de convocation du conseil municipal : 10 décembre 2021

Membres présents : Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, Mme GENOT Angelina, M. LACAYROUZE Francis, M. PRAZ Nicolas,

Absents : Mme MONTEIL Linda, M. SANZ Alain, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile, M. MAGAL Jonhny

Procuration : M. MAGAL Jonhny à M. LACAYROUZE Francis,

Secrétaire de séance : Mme GENOT Angelina

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un (e) secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2021

Délibérations :

<p>-Avenant contrat de travail de Madame DELBART -Avenants OP 87 Mairie-MAM-Logements -Autorisation paiement sur investissement</p>

Questions diverses :

-CAUVALDOR

Début de séance : 20 h 30

- Procès-verbal du 25/11/2021

Après lecture le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE :

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de prendre en considération les éléments suivants :

Accroissement du temps de travail de la secrétaire de mairie par:

- le suivi de la comptabilité du chantier depuis l'abandon par la maîtrise d'œuvre (vérification des factures et paiement)
- les sollicitations des administrations et organismes qui se désengagent de leur compétences (charges, CDG, SYDED, ...)
- les compléments d'informations et modifications de transmissions des documents dans le domaine de l'urbanisme,

Afin de faire face à ce supplément de travail, qui est déjà absorbé sur le temps personnel de la secrétaire de mairie, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le temps de travail de ce poste de 3 heures par semaine. Ce qui porte le nombre d'heures à 17h/ semaine.

A compter du 1^{er} janvier 2022 :

La secrétaire sera joignable par téléphone les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 14h. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés : les mardis et vendredis de 14h à 18h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- ACCEPTE** cette augmentation du temps de travail au poste de secrétaire de mairie,
- AUTORISE** le maire à signer et donner suite à tous les éléments qui se rapportent à cette affaire.

AVENANTS POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU CHANTIER DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE LA MAM-MAIRIE-LOGEMENTS :

Lors de la préparation du chantier, l'architecte avait mis en place le fait que les travaux supplémentaires ou modifiés feraient l'objet d'un avenant. Leur paiement étant assuré pour chacun des avenants. Les travaux non réalisés seraient déduits du montant du marché.

Lot 2: Démolition - Gros œuvre – Entreprise VERMANDE

Les travaux de ce lot sont terminés. Les travaux de ce lot ont fait l'objet de modification au cours de leur réalisation et nécessité des avenants :

	HT	TTC
Montant du marché initial	184 922 ,30	221 906,76
Avenant n°1	1 386,00	1 663,20
Avenant n°2	23 413,00	28 095,60
Montant total marché avec avenants	209 721,30	251 665,56
Avenant n°3	2 400,00	2880,00
Montant total marché avec avenant n°3	212 121,30	254 545,56

Lot 3 Enduits - VERMANDE

	HT	TTC
Montant du marché initial	5 274,00	6 328,80
Avenant n°1	-879,05	-1 054,86
Montant total marché avec avenant n° 1	4 394,95	5 273,94

Lot 8 – Menuiserie extérieures - DELNAUD

Les volets de l'étage ont été oubliés, par l'architecte, dans l'estimation de départ.

	HT	TTC
Montant du marché initial	50 894,22	61 073,06
Avenant n°1	4 317,08	5 180,50
Montant total marché avec avenant n° 1	55 211,30	66 253,56

Lot 10 – Plâtrerie - Isolation – Peintures – ALLIANCE 360

	HT	TTC
Montant du marché initial	79 000,00	94 800,00
Avenant n° 1	44,69	53,63
Montant total marché avec avenant 1	79 044,69	94 853,63
Avenant n° 2	1 638,75	1 966,50
Montant total marché avec avenant n° 2	80 683,44	96 820,13

Lot 11 – Sols – Carrelages – BREL

	HT	TTC
Montant du marché initial	18 509,40	22 211,28
Avenant n° 1	321,73	386,08
Montant total marché avec avenant 1	18 831,13	22 597,42
Avenant n° 2	2 248,25	2 697,90
Montant total marché avec avenant n° 2	21 079,38	25 295,26

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de valider les avenants ci-dessus valorisés pour chacun des lots

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer et faire valoir tous ces documents afférents au marché.

BUDGET 2022-AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

-Qu'en application de la loi du 7 mars 1998, modifiée par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif de la collectivité peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

-Vu le Code général des collectivités territoriales ;

-Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 ;

-Considérant la nécessité, avant l'adoption du budget 2022 (voté en mars avril 2022), d'engager des dépenses d'investissement ;

-Considérant que le conseil municipal peut autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitre à l'exercice 2021 avant le vote du budget 2022 ;

-Considérant qu'il convient de pouvoir engager – avant le vote du budget 2022 – certaines dépenses d'investissement qui pourraient s'avérer nécessaires, soit pour répondre à des situations d'urgence (sinistres, travaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- **AUTORISE** M. le maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts par chapitre au budget principal 2021, avant le vote du budget principal 2022.

QUESTIONS DIVERSES

CAUVALDOR:

PLUIH :

Conférence des maires le 15 décembre 2021 à Lachapelle-Auzac pour information concernant la procédure d'études du PLUIH et calendrier d'exécution.

Les documents graphiques ont du être repris. Le BE ayant fourni des formats non compatibles avec les outils informatiques de Cauvaldor

Le PLUIH pourrait être arrêté en décembre 2022. Il s'en suit la consultation des communes, des personnes associées, une enquête publique et rapport avant approbation par le conseil communautaire. Finalisation pour mars 2024 avant d'être opposable.

Les communes seront mises à contribution pour compléter les éléments tels que :

- Recensement des changements de destination (grande en habitation)
- Inventaire du petit patrimoine
- recensement des exploitations agricoles.

Les plans de zonages ont été diffusés en début de mandature et sont à reprendre éventuellement par les communes.

Etudes et schéma des zones d'activités sur le territoire de CAUVALDOR :

Le comité de suivi des études de ces zones s'est réuni le 9 décembre à Martel pour un rendu d'études par l'ARAC concernant les zones d'activités. Cette étude intéressait le diagnostic de toutes ces zones ainsi que les opportunités de développement en fonction de leur situation, environnement et d'autres critères.

RPOS Syndicat mixte du Limargue et Ségala :

Le rapport annuel relatif à l'eau potable sera envoyé aux membres du conseil pour la réunion du mois de janvier.

Dématérialisation des actes d'urbanisme :

Toutes les personnes qui souhaitent déposer un acte d'urbanisme pourront le faire directement sur un site web.

Le lien vers lequel diriger les administrés pour la Saisie par Voie Electronique (SVE) est le suivant :

sve.sirap.fr

Ce lien sera communiqué sur tous les supports d'information de la commune.

Pour rappel, la SVE sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2022.

Elle permet aux porteurs de projet d'effectuer leurs demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) de façon dématérialisée.

Ces demandes sont ensuite automatiquement déposées sur Next Ads, le logiciel métier, et donc à disposition des mairies.

Défibrillateur :

La commande pour un second défibrillateur est passée au niveau du groupement de commande de Cauvaldor. La question se pose pour programmer une seconde formation quant à son utilisation.

RPI l'Etoile :

La réunion des maires « RPI » reportée en janvier 2022.

Bulletin municipal :

Le bulletin est en cours de rédaction.

Animations communales :

-Noël des enfants de la commune.

-Les vœux de monsieur le maire seront annulés en raison de la vague de propagation de COVID.

-Le repas des aînés est maintenu en février/mars (selon régression de la pandémie).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 27 janvier 2022 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Pour extrait conforme,

Fait à Rignac, le 16 décembre 2021

Le Maire,
LACAYROUZE Francis

Le secrétaire de séance,
Mme GENOT Angelina



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Francis Lacayrouze'. Below the main signature, there are smaller, less legible handwritten marks.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Angelina Genot'. The signature is written in a cursive style.

